

Ouest France – 16 décembre 2010

Redon -

Conseil municipal : des ajustements de crédits approuvés

Inscriptions budgétaires Première décision : l'adaptation de la délibération modificative concernant les ajustements des crédits budgétaires 2010. Budget principal commune. Fonctionnement : plus 43 180 . Investissement : plus 48 100 . Budget annexe assainissement : plus 1 200 . Il est également décidé d'augmenter certains tarifs de 2 % à compter du 1er janvier 2011. Sont concernées : les locations de la salle polyvalente, les locations de la salle des associations, les locations des trois logements du Clos-d'Ahaut (haras), les taxes funéraires, les concessions de cimetière et columbarium. Pour la location des salles, la réduction accordée aux habitants de Lohéac est maintenue à 35 %. Gratuit pour les associations communales. Par ailleurs un abattement de 10 % est institué pour une location de deux jours consécutifs. Pour les logements des haras, un nouveau tarif est institué : forfait nettoyage de 120 lorsque les logements sont restitués dans un état de non-propreté. Délégation au

maire et travaux La délégation accordée au maire pour engager des dépenses sans formalité préalable, tant en travaux qu'en acquisition, est portée à 4 000 HT. Il est décidé d'arrêter le projet de construction du complexe sportif présentant une estimation à 1 676 000 HT. Pour la voirie, les travaux relatifs à la signalétique horizontale, marquage au sol en résine ; la signalétique verticale pose de panneaux ; le mobilier urbain, mise en place de barrières et potelets, sont confiés à la société Kangourou signalisation de Saint-Herblain (44) pour un montant de près de 13 964 HT. Tourisme L'été prochain, la réouverture du Point informations touristiques est décidée dans les conditions suivantes : lieu d'accueil, salle des associations (près médiathèque) pendant la période du 15 juillet au 31 août 2011 inclus). Horaires : du mardi au vendredi de 11 h à 15 h 30 et le samedi de 11 h à 16 h 30. Un agent sera recruté dans le cadre d'un emploi saisonnier. Les autres décisions Chemin de

Rublard. La délimitation du domaine public est modifiée. Le conseil approuve les transferts de propriétés aux trois riverains. La Lande Saint-Germain. Il est accepté de vendre à SFR une emprise d'environ 200 m2 sur la parcelle ZA 9 située « Lande de Saint-Germain ». Le prix de vente est fixé à 8 500 montant forfaitaire. Cette cession permettrait l'implantation d'un pylône de télécommunications. Subvention. Comme l'an passé une subvention de 500 valant don pour le Téléthon est allouée à l'association du Réveil de Lohéac organisatrice des animations 2010 sur le territoire communal.

